

Questions d'exercice professionnel



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel, s'occupe des problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le *Code de déontologie et normes d'exercice* dans diverses situations.


Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à exercice@ordre-epe.ca pour obtenir plus de renseignements



*Vous pouvez trouver les colonnes précédentes de **Questions d'exercice professionnelles** dans la section exercice professionnelle du site Web de l'Ordre, ordre-epe.ca*

Q ■ Mon employeur a récemment mis en place une nouvelle politique qui interdit aux employés de fumer dans les environs du centre de garde d'enfants et qui décourage fortement les employés de fumer pendant les pauses et sur l'heure du midi. Suis-je tenu par l'Ordre d'adhérer à cette politique ?

R ■ Selon la norme IV.A.2, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits doivent connaître, comprendre et respecter les lois, les politiques et les procédures qui se rapportent à l'exercice de leur profession. Cela inclut les politiques de leur employeur. Dans les cas où il y a un conflit entre les normes déontologiques et professionnelles de l'Ordre et les politiques et procédures d'un milieu de travail, et seulement dans ces cas, les membres de l'Ordre ont l'obligation de respecter le Code de déontologie et normes d'exercice de l'Ordre, et non pas les politiques de l'employeur.

Dans ce cas-ci, la politique de l'employeur abonde dans le même sens que la norme III : Milieux d'apprentissage sécuritaires, sains et positifs. La norme III exige que les membres de l'Ordre créent des milieux d'apprentissage sécuritaires et sains pour les enfants et qu'ils fassent la promotion d'un mode de vie sain, ce qui inclut, mais sans s'y limiter, la saine alimentation et l'activité physique. Par conséquent, il semble que cette politique tienne compte de la recherche qui fait ressortir l'importance de protéger les enfants contre les effets potentiellement dangereux pour la santé de la fumée de tabac secondaire, et même de la fumée de tabac tertiaire. 

Dans la pratique

Examinez la norme III : Milieux d'apprentissage sécuritaires, sains et positifs, et réfléchissez à ce qu'elle représente dans votre propre pratique d'EPEI. Pensez à des façons de promouvoir un mode de vie sain auprès des enfants placés sous votre surveillance professionnelle.

Considérez-vous que vous êtes un bon modèle pour les enfants? Faites un remue-méninges sur les façons d'intégrer la santé, la nutrition et l'activité physique dans votre curriculum. Si c'est un point fort de votre pratique, pensez à la possibilité d'assumer un rôle de leadership et d'encourager vos collègues à penser à des moyens de maintenir et d'améliorer la santé et la sécurité dans le milieu d'apprentissage.
